

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Le trente-et-un mars deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 18 mars 2021, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire de la commune de SAINT-SAVIN.

ETAIENT PRESENTS (21) : Mmes RUBIO Julie, RAIMBAUD Candis, FRADON Muriel, RIVES Magali, MABILLEAU Angeline, QUINTARD Sophie, GOASGUEN Sylvie, WASTIAUX Carine, MANSUY Marine, DIAZ Edwige, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, MIGNER Philippe, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (2) : M. IBANEZ Rodrigue a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. RECAPPE Jean-Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ONOO Cédric.

Observation sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2021 :

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 44/2020 du Conseil Municipal relative aux délégations de fonction ;
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation ;
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

2021-079	19/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-080	20/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-081	20/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-082	20/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-083	20/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-084	20/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-085	22/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-086	22/01/2021	Arrêté portant permission de voirie
2021-087	22/01/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-088	22/01/2021	Arrêté portant permission de voirie
2021-089	25/01/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-090	25/01/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-091	25/01/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-092	25/01/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-093	25/01/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire

2021-094	25/01/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-095	26/01/2021	Arrêté permission de voirie
2021-096	26/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-097	26/01/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-098	26/01/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-099	01/02/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-100	01/02/2021	Arrêté portant reclassement indiciaire sans modification de la durée de carrière à compter du 1er janvier 2021 pour la Catégorie C
2021-101	02/02/2021	Prolongation Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-102	02/02/2021	Prolongation Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-103	02/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-104	02/02/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-105	05/02/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-106	05/02/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-107	05/02/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-108	05/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-109	05/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-110	09/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-111	09/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-112	10/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-113	10/02/2021	Arrêté portant permission de voirie
2021-114	11/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-115	12/02/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-116	16/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-117	16/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-118	16/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-119	17/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-120	17/02/2021	Arrêté de voirie portant permission de voirie
2021-121	17/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-122	17/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-123	18/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-124	18/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-125	22/02/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-126	22/02/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-127	22/02/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-128	22/02/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-129	24/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-130	25/02/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-131	25/02/2021	Arrêté accordant l'exercice des fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique
2021-132	25/02/2021	Arrêté portant limitation de vitesse
2021-133	26/02/2021	Arrêté portant permission de stationnement
2021-134	26/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-135	26/02/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire

2021-136	04/3/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-137	04/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-138	04/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-139	04/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-140	04/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-141	04/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-142	05/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant
2021-143	01/03/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-144	08/03/2021	Arrêté accordant un Permis de Construire
2021-145	08/03/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-146	08/03/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-147	08/03/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-148	08/03/2021	Arrêté de non-opposition à une Déclaration Préalable
2021-149	08/03/2021	Arrêté accordant un Permis d'Aménager
2021-150	10/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-151	11/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-152	11/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maternité
2021-152	11/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-153	11/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-154	11/03/2021	Arrêté de réglementation de circulation provisoire
2021-155	12/03/2021	Arrêté portant titularisation en fin de stage d'un adjoint technique territorial
2021-156	15/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-157	15/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-158	18/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
2021-159	22/03/2021	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire

CDD signés :

- Contrat signé avec Mme Kelly RICARD du 22 février au 5 mars pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Kelly RICARD du 8 mars au 12 avril pour remplacer un agent en congés de maternité ;
- Contrat signé avec Mme Sabrina MAHMOUDI du 22 février au 12 avril pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Kelly URRUTIA du 22 février au 5 mars pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Kelly URRUTIA du 8 mars au 12 avril pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Betty DEHON du 22 février au 5 mars pour accroissement temporaire d'activité ;

- Contrat signé avec Mme Sonia LOMBARDINI du 22 février au 5 mars pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Sonia LOMBARDINI du 8 mars au 12 avril pour remplacer un agent en arrêt de travail ;
- Contrat signé avec Mme Coralie MONTEIRO du 8 mars au 7 décembre en contrat aidé ;
- Contrat signé avec Mme Alice CECCATO du 1^{er} mars au 31 août en contrat aidé (renouvellement) ;

ORDRE DU JOUR

⚡ Vote du budget annexe « Locaux Commerciaux » 2021

Délibération n° 027/2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget « Locaux Commerciaux » 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 727.13	16 727.13
INVESTISSEMENT	14 103.65	14 103.65
TOTAL	30 830.78	30 830.78

VOTE : Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

⚡ Vote du budget annexe « Assainissement Collectif » 2021

Délibération n° 028/2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget « Assainissement Collectif » 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	332 262.97	332 262.97
INVESTISSEMENT	627 990.69	627 990.69
TOTAL	960 253.66	960 253.66

VOTE : Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

⚡ Vote du budget principal 2021

Délibération n° 029/2021

Monsieur le Maire présente le budget principal 2021 ;
 En réponse à Madame JOINT qui demande à quel endroit apparaissent les subventions aux associations, Monsieur le Maire lui répond qu'elles figurent à l'article 6574.
 Madame JOINT indique qu'elle et Monsieur DAVY faisant partie d'associations ne participeront pas au vote.
 Selon Madame DIAZ plutôt que la présentation chiffrée effectuée, met en comparaison le budget principal et le programme électoral de l'équipe en place. Elle rappelle son opposition à la vente du presbytère pour laquelle l'équipe précédente a voté contre. Elle souligne le manque de ligne

budgétaire dans le cadre du développement de la participation citoyenne et le conseil municipal des jeunes. Elle est favorable au projet d'achat du bâtiment Place Dufaure par l'EPFNA car cela peut apporter un plus au marché de l'emploi sur la commune de SAINT SAVIN qui est très détérioré.

Elle estime que le budget de la voirie et de l'éclairage public sont peu élevés et se trouvent très insuffisants par rapport à la situation pour laquelle il y a de nombreuses remontées d'exaspération de la population qui lui adresse des courriers. Ceci a entraîné la condamnation de la commune au tribunal. Elle demande une amélioration des conditions de déplacements sur les trottoirs ainsi qu'un renforcement de l'éclairage public.

D'autre part, elle rappelle qu'avec ses colistiers, elle a voté contre l'augmentation des tarifs du cimetière.

Monsieur le Maire prend la parole et précise à Madame DIAZ qu'elle n'a pas la bonne lecture du budget au vu des arguments présentés. Le budget voirie est en constante augmentation, tant en fonctionnement qu'en investissement et travaux d'entretien courant conduits via les services mutualisés la CDCLNG. Au vu de l'importance du réseau revêtu et non revêtu, des sommes encore plus importantes seraient à y consacrer mais le budget communal est contraint. Il est faux d'affirmer que la commune a été condamnée, alors que le tribunal administratif n'a pas encore examiné la plainte de l'administré. Il déplore bien sûr la chute d'une personne sur un trottoir qui a vocation à être rénové après les travaux de passage de la fibre optique et après remplacement éventuel de la canalisation d'eau potable située à son aplomb. S'agissant du réseau hydraulique et des fossés, la planification de leur entretien a permis d'en améliorer significativement le fonctionnement. Quant à l'extension de l'éclairage public, il est programmé régulièrement dans les hameaux et pour améliorer la sécurité (Ex La Grand Font et le Jard de Bourdillas en 2020). Il relève que les membres de sa liste n'ont exprimé aucune suggestion de travaux en commission voirie, alors que est évoqué la programmation de travaux. Concernant le taux de chômage mentionné comme important par Madame DIAZ, il relève la confusion de genre qu'elle pratique d'insinuer que la commune peut assurer un emploi pour tous : si celle-ci se doit de tout faire pour y contribuer, les entreprises ne peuvent les maintenir ou les créer que si leur activité le leur permet. En sollicitant le tissu économique local, par les travaux qu'elle réalise, la commune y contribue concrètement à sa mesure, dans le contexte économique actuel.

Monsieur le Maire sait que des incivilités sont connues sur St Savin, fait de jeunes et de « moins jeunes » aussi, notamment pour ces derniers en matière environnementale, contre lesquelles la gendarmerie et la police municipale sont saisies. Quand les auteurs sont des jeunes qui ont été identifiés, leur convocation en Mairie avec les parents produit plus d'effets quant à la responsabilisation. Il sait l'exaspération que ces faits suscitent et que la prise de conscience n'est pas acquise, quel que soit l'âge des personnes concernées. Dans cette période difficile pour les concitoyens, il est important de favoriser la relation humaine avant que de faire sanctionner. Madame DIAZ répond à Monsieur le Maire que ce dernier ramène toujours en sa faveur la réussite et les problèmes aux autres. Il n'identifie pas ce en quoi ses propos lui permettent d'affirmer cela et déplore l'image que Madame DIAZ donne de la commune telle qu'elle la présente.

Madame JOINT et Monsieur DAVY sortent de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 475 509.89	3 475 509.89
INVESTISSEMENT	2 581 333.49	2 581 333.49
TOTAL	6 056 843.38	6 056 843.38

Madame JOINT Frédérique et Monsieur DAVY Jean-Claude n'ont pas souhaité participer au vote.

VOTE : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 2 (Mmes DIAZ, JACQUEMIN)

Monsieur le Maire donne lecture des subventions allouées aux associations, tel que proposé par la commission « Finances ». Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'état des subventions joint au budget.

Madame JOINT Frédérique et Monsieur DAVY Jean-Claude n'ont pas souhaité participer au vote.

VOTE : Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

✚ Demande de subvention au FDAVC

Délibération n° 030/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter le Département au titre du Fonds Départemental d'Aide des Voies Communales (FDAVC).

Il propose de le faire sur les travaux et équipements de voirie.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Travaux de busage, mise en place de bordures et création d'un cheminement Jard de Bourdillas :	104 038,14 € HT
- Travaux de voirie carrefour D23 Le Petit Pas :	34 608,75 € HT
Total des dépenses :	138 646,89 € HT
	166 376,27 € TTC

Recettes d'investissement :

- FDAVC (35 %) :	48 526,00 €
- Autofinancement :	117 850,27 €
Total des recettes :	166 376,27 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental le dossier de demande de subvention au titre du FDAVC 2021.

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

✚ Demande de subvention à l'ETAT dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021

Délibération n° 031/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DSIL pour des travaux de rénovation énergétique comprenant l'équipement en luminaires LED des classes élémentaires et menuiseries aluminium des classes maternelles, du bureau du directeur et de la salle des maîtres contre des menuiseries bois.

Le coût des travaux est estimé à 34 371,37 € HT. Les travaux peuvent être financés à hauteur de 35 %.

Après discussion, le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT :	34 371.37 €
o Dépenses TTC :	41 245.65 €

Recettes d'investissement :

- Etat DSIL :	12 029.98 €
- FCTVA :	6 765.00 €
- Autofinancement :	22 450.67 €
Total des recettes :	41 245.65 € TTC

➤ Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat le dossier de demande de subvention 2021.

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

↓ **Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux aux écoles**
Délibération n° 032/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour les travaux dans les écoles comprenant :

- Le remplacement des luminaires dans les classes élémentaires en LED ;
- L'acquisition de portes, fenêtres dans le bureau de directeur et de la salle des maîtres ;
- L'acquisition de stores des classes élémentaires ;
- L'acquisition de portes et fenêtres des classes maternelles ;
- Le cloisonnement de la classe 6 en vue de la dédoubler.

Le coût des travaux est estimé à 39 597,72 € HT. Les travaux peuvent être financés à hauteur de 50 %. Le coût des travaux éligible est de 25 000 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT :	39 597,72 €
o Dépenses TTC :	47 517,26 €

Recettes d'investissement :

- Conseil Départemental :	16 000,00 €
- FCTVA :	7 794,00 €
- Autofinancement :	23 723.26 €
Total des recettes :	47 517.26 € TTC

➤ Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental le dossier de demande de subvention 2021.

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention au Conseil Départemental – Restauration de la fontaine et du vitrail du clocher de l'église**

Délibération n° 033/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour la restauration de la fontaine Place Dufaure et du vitrail du clocher de l'église.

Le coût des travaux est estimé à 14 582.50 € HT. Les travaux peuvent être financés à hauteur de 25 %.

Après discussion, le Conseil Municipal :

➤ Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT :	14 582.50 €
o Dépenses TTC :	16 259.00 €

Recettes d'investissement :

- Conseil Départemental :	4 666.00 €
- FCTVA :	1 650.00 €
- Autofinancement :	9 943.00 €
Total des recettes :	16 259.00 € TTC

➤ Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental le dossier de demande de subvention 2021.

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs**

Délibération n° 034/2021

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✚ **Convention avec le SDEEG pour l'implantation d'un transformateur électrique et le passage du réseau souterrain et aérien**

Délibération n° 037/2021

En réponse à Madame DIAZ qui demande quelle est la puissance de l'équipement, Monsieur BESSE indique que l'augmentation correspond aux constructions prévues de la nouvelle gendarmerie, du cabinet de kiné, en anticipant les besoins futurs dans l'enveloppe actuelle de constructibilité, auxquels la commune pourrait avoir à faire face. La réserve de capacité sera de 46 % pour de futurs branchements.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la gendarmerie rue de Marjolleau ont commencé. Dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, le SDEEG doit implanter un poste de transformation sur la parcelle communale ZS 471 ainsi que la pose de nouveaux câbles souterrains sur les parcelles communales ZS 463, 311, 312, 356 et 185.

Il convient de signer les conventions correspondantes autorisant le SDEEG à réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal :

- Autorise la réalisation des travaux susmentionnés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ;

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Validation du règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde**

Délibération n° 038/2021

Monsieur le Maire explique que le règlement est applicable à toutes les bibliothèques du secteur de la CDCLNG ; un lecteur aura accès au fonds de livres et documentation de chaque bibliothèque de la CDCLNG pour prendre et ramener un ouvrage, ce gratuitement.

En réponse à Madame JOINT qui demande des explications sur le fonctionnement et qui est responsable de la bibliothèque, Monsieur le Maire rappelle que le réseau des bibliothèques existe depuis 20 ans. Le fonctionnement institué va permettre à l'adhérent de Saint-Savin de trouver le livre ou le document recherché en accédant à un fonds documentaire plus important, chaque bibliothèque ayant sa spécialisation. Chaque commune a son personnel, décide des achats, la CDCLNG coordonne les concertations quant au fonctionnement et animations entre bibliothèques, organise des actions de formation, finance le logiciel de gestion du fonds unique, travaille sur des outils techniques avec elles. Il n'y a aucune dépossession de gestion de notre bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie du réseau intercommunal des bibliothèques municipales avec les communes de Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Donnezac, Laruscade, Saint-Mariens et Saint-Yzan de Soudiac ;

Il donne lecture du règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde qui fixe les conditions de fonctionnement des bibliothèques membres du réseau ;

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde, tel qu'annexé à la présente.

VOTE : Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

✚ Adhésion outil DECLALOC – Taxe de séjour
Délibération n° 039/2021

Monsieur le Maire rappelle que la CDCLNG perçoit une taxe de séjour. Les séjours de meublés de courte durée sont en essor notable sur notre secteur et doivent être déclarés auprès des mairies. Cet outil simplifie la déclaration par les hébergeurs et la transmission des données à la CDCLNG.

Considérant la délibération n° 21012106 du conseil communautaire le 22 janvier 2021 portant sur la mise à disposition d'un outil de déclaration des locations de courte durée auprès des communes de la CCLNG ;

Considérant que la perception de la taxe de séjour relève de la compétence de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) ;

Considérant que les propriétaires de locations meublées de courtes durées (meublés de tourisme et de chambres d'hôtes) sont tenus de déclarer leurs locations auprès de leur mairie respective ;

Considérant que la location des meublés de tourisme pour de courtes durées à une clientèle de passage a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment par la multiplication des plateformes numériques ;

Considérant l'intérêt que représente la mise en place d'une procédure de déclaration des locations par le biais d'un téléservice ;

Considérant que la CCLNG souhaite mieux maîtriser l'économie touristique collaborative afin notamment d'optimiser les recettes fiscales par la taxe de séjour ;

Considérant que l'outil de déclaration dématérialisée des locations de courte durée DECLALOC permet aux Hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes et de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations, qui a pour effet de connaître le parc locatif existant et de maîtriser les retombées de ces activités ;

Considérant que le service DECLALOC permet, entre autres intérêts, la réduction des coûts de gestion des déclarations des locations de courte durée pour les communes, et la fiabilisation d'information entre les acteurs de la gestion de la taxe de séjour ;

Considérant que, pour faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration en ligne, la CCLNG a adhéré au service Declaloc.fr de la société Nouveaux Territoires,

Considérant que le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable concernant le déploiement de ce service auprès des communes de son territoire,

Considérant que cette plateforme sera mise à la disposition des communes par la Communauté de communes pour que chaque propriétaire de location chez l'habitant (meublés de tourisme ou chambre d'hôte) puisse déclarer son hébergement à la mairie concernée,

Et, afin de faciliter la mise en œuvre de ces procédures, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG), dans le cadre de son programme de valorisation de la taxe de séjour, propose aux communes volontaires la mise à disposition gratuite de l'outil numérique DECLALOC.

- La CCLNG s'engage à :
 - mettre à disposition gracieusement des communes le service DECLALOC ;
 - créer le portail de chacune des communes volontaires ;
 - communiquer auprès du personnel communal désigné les informations sur l'outil DECLALOC pour renseigner les hébergeurs, une orientation vers l'Office de Tourisme Latitude Nord Gironde pouvant être privilégiée pour une meilleure information des déclarants.

- La commune quant à elle s'engage à :
 - désigner l'agent ou les agents référents pour leur communiquer les informations sur l'outil DECLALOC ;
 - assurer la continuité du service en relation avec l'Office de Tourisme Latitude Nord Gironde, par une information systématique lorsque la Mairie est sollicitée par un hébergeur pour se déclarer.

Monsieur le Maire informe qu'une convention entre la CCLNG et la commune sera signée afin de mettre en place l'outil DECLALOC.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'adhésion à l'outil DECLALOC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la CCLNG.

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

⚡ QUESTIONS DIVERSES

1- Canalisation d'eau à Briot

Monsieur le Maire indique qu'une canalisation d'eau à Briot va être changée car très ancienne, ce qui pourrait contribuer à la diminution des eaux rouges sur le secteur.

2- Communauté de communes

Monsieur le Maire indique que la CDCLNG va entreprendre des travaux importants sur la salle omnisport concernant la toiture, les vestiaires et divers espaces. D'autres auront lieu également aux garages des ateliers municipaux qui accueillent plus de matériels et d'agents.

3- Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe que l' élu en charge du plan communal de sauvegarde a suivi une formation pour effectuer la mise à jour du plan.

4- Panneaux d'affichage libres sur la commune

En réponse à Madame DIAZ qui demande de combien panneaux d'affichage libre la commune dispose et demande à avoir l'arrêté des lieux de présentation de ces panneaux, Monsieur le Maire répond que la commune dispose de 3 panneaux à disposition des associations, à la gendarmerie, la Chironne et à la Salle Omnisports. Les associations de la commune privilégient les outils communaux (site internet, panneaux électroniques et agenda des animations), leurs activités étant fortement impactées par la COVID.

Madame DIAZ demande quelle est la gestion de ces panneaux dits associatifs.

Monsieur le Maire lui répond que ces panneaux servent également aux campagnes électorales, en ôtant la mention « affichage associatif ».

Madame DIAZ informe qu'il y a actuellement des affiches de la CGT et demande ce que fait la commune concernant le panneau.

Monsieur le Maire lui répond que la CGT est une association et donc l'affichage est réglementaire.

5- Animations dans la commune

Madame Fradon présente les animations à venir si la situation sanitaire le permet.

- Le 9 juillet Les Scènes d'été : spectacle musical, dans le parc Marie Curie, ou la Salle des Halles.
- Le 22 août, spectacle de rue en lien avec la CDCLNG déambulation d'une heure de la Place Dufaure vers le parc Marie Curie et Salle des Halles. Le 1^{er} août la course cycliste Bordeaux-Saintes. Le 28 août un cinéma de plein air.
- Le 11 septembre au Stade Maurice Lacoste, la CDCLNG et l'association Envol organisent une manifestation sur le thème de l'aéronautique.

Monsieur le Maire indique que début juillet, l'association Bouge ton Saint-Savin veut relancer les fêtes locales avec un feu d'artifice le samedi soir au stade et peut être un repas, l'ensemble étant bien sûr soumis aux conditions sanitaires qui seront en vigueur.

6- Vaccination

Madame RAIMBAUD indique que les bénéficiaires du transport à la demande peuvent utiliser le service pour aller se faire vacciner.

7- Conseil de l'école maternelle

Madame RUBIO informe que la kermesse des maternelles aura lieu sans les parents et intra-muros. Elle indique également que les effectifs de l'école élémentaire sont en augmentation d'où l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine. La sortie des enfants de grande section de maternelle est annulée.

Une action « Garantie Jeunes de la Mission Locale » est en cours d'accompagnement vers l'emploi et à la découverte du monde de l'entreprise. La commune a mis à disposition des locaux, ce dispositif étant déjà accueilli à St André de Cubzac et Blaye.

Monsieur le Maire remercie les entreprises de la commune qui ont reçu les jeunes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance,
Cédric ONOO

Le Maire,
Alain RENARD

